

Le
Lavandou

Mairie

Direction Générale des Services
GB/TM/NM**DECISION MUNICIPALE N°201948****FIXATION DE TARIFS A L'OCCASION****DE DIFFERENTES MANIFESTATIONS ESTIVALES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300705-20190319-DM201948-AU

Le Maire de la Commune du Lavandou,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23,***VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2018 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment de «de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal»,******CONSIDERANT que la Commune organise différentes manifestations durant la saison estivale 2019,*****DECIDE****ARTICLE 1** : La tarification suivante sera appliquée :

- ✓ Repas de la Saint-Pierre (Prud'homie des pêcheurs), le dimanche 30 juin 2019 : 18 euros par personne.
- ✓ Repas de la fête de Saint-Clair (Parking de Saint-Clair), le samedi 6 juillet 2019 : 18 euros par personne.
- ✓ Repas Géant au Port (Port du Lavandou), le vendredi 12 juillet 2019 : 15 euros par personne.
- ✓ Concert « Quand le jazz fait son cinéma » (Villa Théo), le jeudi 18 juillet 2019 : 12 euros par personne.
- ✓ Concert « Quand le jazz fait son cinéma » (Villa Théo), le samedi 10 août 2019 : 12 euros par personne.
- ✓ Repas « La Sardinade » (Port du Lavandou), le mercredi 21 août 2019 : 15 euros par personne.
- ✓ Repas de la fête du Romérage (Place de la Chapelle de Saint-Clair), le dimanche 8 septembre 2019 : 18 euros par personne.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.**FAIT AU LAVANDOU, le 19 mars 2019.**Hôtel de Ville
Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou**LE MAIRE,
Gil BERNARDI.**Téléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525